La Charente LIBRE

GRAND QUOTIDIEN RÉGIONAL D'INFORMATION

5, Rue de Périgueux -:- ANGOULÊME

Téléphone : 13.75-1376

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1944

N° 1. — 1re Année

1 FRANC 50

TARIF des ABONNEMENTS
1 An 6 mois 3 mois
375 frs 195 frs 105 frs
C.C.P. Bordeaux 549.95

FÊTE DU JOUR
S. Lazare

PROCLAMATION du Commissaire Régional de la République

LES Forces Françaises de l'Intérieur ont libéré le territoire de la Charente. Et voici que pour vous se réalise l'évènement devenu prodigieux à force d'être désiré : la libération de vos provinces.

A l'instant où elle intervient, s'évanouit le régime de Vichy. Disparition qui ne suscite ni regrets, ni résistance.

A sa place s'installe le Gouvernement Provisoire de la République que, régulièrement mandaté par le Comité Français de la Libération Nationale, j'ai l'honneur de représenter dans votre région.

S'il vous invite à l'allégresse, il vous demande de ne pas méconnaître les devoirs multiples qui s'imposent à tous les Français.

— Devoir de fidélité à la mémoire de ceux qui ont payé de leur vie leur participation à la lutte pour la Libération.

.. Devoir de fidélité enfin, vis-à-vis des prisonniers de guerre qui au plus profond de leurs longues souffrances ont su garder intacte leur foi en l'avenir de la Patrie.

Mais devoirs d'action également.

Au premier de ces devoirs — celui de Justice — nous n'avons pas failli. Déjà les traitres sont hors d'état de nuire. Déjà sont arrêtés ou suspendus les fonctionnaires qui n'ont pas craint de semer la haine entre Français en jetant les forces régulières de l'ordre et les hordes forcenées de la milice face aux réfractaires et aux résistants.

Tous répondront de leur crime ou de leur lâcheté, vous pouvez en avoir l'assurance. Mais il convient de laisser au Gouvernement le soin d'assurer ce châtiment. Quelles que soient vos impulsions légitimes, vous [illegible] pas à faire justice vous-mêmes.

C'est essentiellement [illegible] édification du ré- [illegible] Ensemble, nous allons [illegible] saine et belle vers laquelle vont vos aspirations. Vous y collaborerez avec le même cœur que vous l'avez souhaitée dans le silence, avec la même volonté que certains d'entre vous ont apportée au service de la Résistance, avec le même courage que celui dont ont fait preuve les Forces Françaises de l'Intérieur.

En prenant le pouvoir, le Gouvernement Provisoire de la République proclame que sont rétablis les traditionnels principes de LIBERTE, d'EGALITE et de FRATERNITE.

Ainsi la France reprend sa place au rang des nations libres.

Le Monde qui, tant de fois, s'est tourné vers Elle pour chercher un guide dans ses institutions, sa façon de vivre et de penser, fixe à nouveau sur elle ses regards.

Au nom du Président de Gaulle qui, depuis 4 ans, par sa conduite virile, sa fermeté mesurée et inébranlable a maintenu au dessus de la débâcle et du gouffre la Nation Française, je vous adjure de ne pas faillir à la tâche qu'il nous a tracée et de donner au Monde le spectacle d'un pays qui sait recouvrer ses libertés dans l'ordre et dans la discipline.

Vivent nos Alliés !
Vivent les F.F.I !
Vive le Président de Gaulle !
Vive la République !
Vive la France !

Le Commissaire Régional de la République,
Jean SCHUHLER.

La semaine glorieuse de Paris

De l'Etoile à la Concorde, de la Concorde à Notre-Dame, Paris libre, Paris glorieux, a pu acclamer celui qui, dès juin 1940, disait : « La France a perdu une bataille, mais elle n'a pas perdu la guerre. »

Une fois de plus Paris a étonné le monde. Alors que les forces blindées françaises et américaines précédaient à l'encerclement de la région parisienne et que le monde entier attendait avec anxiété leur entrée dans la capitale, le peuple de Paris frémissant d'impatience a décidé d'être le propre artisan de sa libération.

Répondant à l'appel des chefs de la Résistance, les postiers, cheminots, étudiants, policiers, toute l'armée de la Nation se levait aux accents de la « Marseillaise » et se joignait aux combattants des Forces Françaises de l'Intérieur.

Semaine d'âpre lutte, vraie semaine de gloire. Le pavé de l'antique Lutèce s'est une fois de plus rougi du sang des hommes libres. Par l'union, l'union sacrée dans l'action de tous ses enfants, Paris a arraché lui-même le bâillon sous lequel il étouffait depuis cinquante mois.

Une semaine lui a suffi pour effacer l'humiliation de quatre années d'occupation et pour connaître la gloire qui échoit aux vainqueurs.

Nomination de délégués à l'Information

Poitiers, 1er septembre. — M. Vitley, professeur d'Economie politique à la Faculté de Droit de Poitiers a été nommé par décret délégué à l'information pour la région de Poitiers.

Le Commissaire régional de la République a, d'autre part, nommé M. Pomeau professeur au Lycée d'Angoulême, délégué à l'Information pour le département de la Charente.

Tandis que les F. F. I. libèrent Rouen et Bordeaux...

Les forces alliées franchissent la Meuse et arrivent devant Sedan

Les Allemands battent en retraite sur tout le front du Midi

Londres 1er septembre (Reuter). — Dans le Nord de la France, le front allemand est partout enfoncé. Les Américains, franchissant la Meuse sont arrivés devant Sedan. Ils sont à moins de 100 kilomètres de la ligne Siegfried.

Dans le secteur britannique, des formations de chars déferlent par delà la Somme en direction de la Belgique dont ils ne sont plus qu'à 7 kilomètres. L'ennemi dans ce secteur est en pleine déroute.

Les Américains sont à Verdun

Londres 1er septembre. — La B B C annonce que les forces américaines sont entrées à Verdun.

La libération de nos villes

Alger, 1er septembre. — On apprend que les Canadiens sont entrés à Rouen, déjà libéré par les F F I. D'autre part, les F F I ont complété la libération de Bordeaux.

L'Armée Rouge occupe Bucarest

[illegible] russes qui [illegible] ont capsisé [illegible] la ville de [illegible] arrivent à la frontière bulgare.

Berlin. — Le 182e communiqué allemand précise que la tactique allemande d'aujourd'hui est extrêmement flexible.

On s'en doutait déjà un peu !

SUR LE FRONT MÉDITERRANÉEN

Retraite générale des Allemands

Talonnée par les Américains, les troupes qui avaient occupé Nice ont franchi la frontière italienne et ont rejoint des groupes de résistance italienne.

La 19e armée allemande est en pleine retraite. Après avoir libéré Valence, les Américains se trouvent à 80 km. au sud de Lyon, déjà aux mains des F.F.I. Béziers, Narbonne et Montpellier sont libérées.

Le général Montgomery est nommé Maréchal

Londres, 1er septembre. — Radio-Londres annonce que le général Montgomery a été nommé maréchal.

« C'est, a dit le général Eisenhower, l'un des plus grands soldats de cette guerre et de toutes les guerres. »

Bratislava. — La Slovaquie est presque entièrement libérée par les partisans slovaques.

Sous le signe de la fraternité nationale

A L'HEURE même où nous écrivons ces lignes, la joie, une joie débordante, totale, mais cependant empreinte d'une réconfortante dignité, règne dans la capitale de l'Angoumois.

Après plus de quatre années d'une occupation que chaque jour rendait plus pesante, nous pouvons au grand jour, sans crainte de la police nazie, sans crainte, il faut le dire aussi, des ignobles dénonciations des sbires de l'ennemi, crier notre enthousiasme, affirmer notre foi dans les Alliances nationales, arborer les trois couleurs pour lesquelles tant de braves garçons sont tombés en un combat souvent anonyme, mais non pas — l'évènement le prouve — inutile.

C'est tout naturellement à vous, glorieuses et innocentes victimes d'un ennemi déloyal, que nous songeons aujourd'hui.

Vous n'aurez pas connu les heures enivrées et délirantes de la délivrance.

Restés fidèles à la devise : « Fais ce que dois, advienne que pourra », vous avez sacrifié à la Patrie meurtrie vos plus chères affections.

Dormez en paix, morts des F. F. I., des F. T. P., gars de la résistance, otages assassinés par la boche furieux de se sentir perdu. Et vous aussi, victimes civiles d'une guerre comme le monde jamais n'en connut, vous qui avez trouvé la mort lors de ces atroces et inévitables bombardements qui ont été le prélude et la condition, hélas nécessaire, du salut de la Nation...

En ces heures inoubliables où la victoire décisive apparaît non seulement comme certaine, mais encore comme prochaine, il n'est que juste, dans le premier numéro d'un journal enfin libre de toutes les servitudes, de saluer dès l'abord les Français victimes de leur seul patriotisme et d'associer en un même hommage leur mémoire à celle de nos vaillants soldats de l'Armée reconstituée sur le sol d'Afrique, à celle de nos frères d'armes alliés, dont les tombes éparses sur tous les champs de bataille du monde sont là pour rappeler aux vivants leur devoir...

Dans sa harangue du Sénat, le 17 septembre 1918, Georges Clémenceau s'écriait : « Le plus terrible compte de peuple à peuple s'est ouvert. Il sera payé ».

L'avenir immédiat devait infirmer cette prophétie du Tigre. Mais d'un passé heureusement présent à bien des mémoires, les hommes qui ont entre leurs mains le destin des puissances éprises de justice et de liberté, entendant tirer toutes les leçons.

En ce qui concerne la France, le général de Gaulle a défini le 25 juillet dernier, en des termes qui ne prêtent à aucune équivoque, la politique du gouvernement provisoire.

« Elle consiste à maintenir intégralement la souveraineté française partout où elle est en droit de s'exercer, à obtenir pour notre pays des conditions telles de sécurité propre, faute desquelles trois invasions dans l'espace d'une vie d'homme ont failli l'anéantir ; à jouer un rôle de premier plan dans la réorganisation de l'Europe, enfin à participer au premier rang à la coopération internationale ».

Noble programme qui nul ne pourrait valablement critiquer, mais qui exige, pour que le pouvoir exécutif puisse l'appliquer au mieux des intérêts nationaux, la discipline de tous.

Dans les semaines, dans les mois qui viennent, la France doit apparaître aux yeux du monde comme une Nation unie.

Pour que cette union soit une vivante réalité, il est d'irritants problèmes sociaux qu'il importe de résoudre. Leur solution doit se trouver dans une atmosphère de compréhension et de bonne volonté réciproques.

« En France, on ne fait de grandes choses qu'en s'appuyant sur les masses ».

Ce conseil de Napoléon à son fils, il est toujours d'une brûlante actualité ».

C'est en créant un véritable climat de concorde nationale que la France retrouvera son rang dans le concert des nations civilisées, c'est par le labeur incessant et fraternel de tous ses fils qu'elle prouvera à l'univers qui l'observe qu'elle est digne de son prestigieux passé et qu'elle a su « faire de la tempête qui faillit l'emporter, l'origine d'une nouvelle grandeur ».

J. CORHUMEL.

APPEL A LA POPULATION

Vous êtes à nouveau des citoyens libres.

Je suis persuadé que vous avez tous entendu la proclamation de M. le Commissaire Régional de la République et que votre attitude s'inspirera des paroles de sagesse qu'elle contient.

Il est de mon devoir de vous tenir au courant des dispositions des maintenant arrêtées par les représentants responsables du gouvernement provisoire de la République Française et le Comité départemental de la Libération.

L'œuvre de justice a été leur première préoccupation.

Les traîtres, pris les armes à la main seront immédiatement déférés aux cours martiales que j'ai reçu pouvoir de créer.

Ceux qui, avant la période insurrectionnelle se sont rendus coupables d'espionnage, d'intelligence avec l'ennemi, les Français indignes seront traduits devant les tribunaux militaires.

Les détenus politiques arrêtés par ordre des Allemands ou du soi-disant gouvernement de Vichy, vont être immédiatement libérés.

L'œuvre d'épuration des cadres administratifs est déjà une réalité. Les fonctionnaires notoirement collaborateurs ont été suspendus de leurs fonctions et sont hors d'état de nuire à la nation. Des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la révocation seront prises. Les plus coupables d'entre eux sont déjà arrêtés et auront à répondre, le cas échéant, de leurs actes devant les juridictions répressives : Cours Martiales ou Tribunaux Militaires.

Sur le plan municipal, il n'est pas possible pour le moment de procéder à des élections qui ne pourront avoir lieu qu'après la cessation des hostilités. Cependant le gouvernement provisoire de la République a estimé que ce serait un défi à nos populations vaincues par l'occupation allemande et le régime déchu de Vichy de maintenir en fonctions les municipalités ou certains de leurs membres ayant fait preuve d'un zèle intempestif en faveur de la collaboration ou du prétendu "ordre nouveau".

J'ai donc reçu pouvoir de désigner, sur la proposition du Comité départemental de la Libération et en attendant les élections, des maires provisoires.

Déjà une nouvelle municipalité est installée à Angoulême. Il n'a pas été possible dans la clandestinité de mettre au point des listes pour un certain nombre d'autres localités où le même problème se pose. Le Comité départemental de la Libération s'en préoccupe activement et ce sera chose faite dans un court délai.

Enfin ce serait une insulte envers la population qui a si bien su résister à la propagande mensongère des Allemands et des traîtres à leur solde, de laisser paraître les journaux qui ont vainement essayé depuis quatre ans de la contaminer.

Tous les journaux à caractère politique du département de la Charente sont suspendus et provisoirement remplacés par un unique quotidien d'information publié sous le contrôle de la Commission de presse du Comité Départemental de la Libération.

Le Gouvernement provisoire de la République se préoccupe dès maintenant de rétablir la liberté de la presse.

Telles sont les premières mesures qui ont pu être prises.

Des tâches immenses restent à accomplir. Il faut notamment contribuer d'urgence au ravitaillement des grandes villes éprouvées par la famine.

Il faut également se souvenir que nous sommes encore en état de guerre et que le devoir de tous les patriotes français est de rester calmes et disciplinés.

Ainsi nous faciliterons l'action du Gouvernement de la République qui aide nos puissants Alliés Anglo-Américains et et Russes à donner le coup de grâce à l'Allemagne hitlérienne épuisée.

Vive la France !
Vive la République !

Le Chargé des fonctions préfectorales,
Joseph GARNIER.

La situation à Amiens

La tête de pont formée à Amiens a maintenant 20 kilomètres de large et les renforts affluent constamment. Les Britanniques se sont emparés de trois ponts que les Allemands n'avaient pas eu le temps de détruire.

[illegible] nolles, ce journal paraîtra demain dimanche.

En marge de la guerre

FRANCE

— Les prisonniers allemands pris dans le midi de la France atteignent au total de plus de 50.000, sans compter ceux tombés aux mains des F. F. I.

— Le Gouvernement provisoire de la France a tenu à Paris sa première conférence.

— Le général de Gaulle a eu son premier meeting officiel avec les chefs des ouvriers français. Ils ont discuté des mesures à prendre pour organiser les mesures de guerre.

FRONT DE L'EST.

— Vers le Ploesti, les Russes ont remporté de nouveaux succès.

— Hier, sur la mer Noire, ils ont avancé de 40 km. au delà de Constantza et ont pris Mangalia.

— Hier en Pologne les Russes ont pris d'assaut une ville située à 20 km au nord de Varsovie.

— L'armée rouge se prépare à attaquer de front la capitale polonaise.

— Hier soir, des pourparlers d'armistice ont commencé entre les Russes et les Roumains.

ITALIE

— Dans le secteur de l'Adriatique, à Pesaro les troupes alliées sont en train de percer les défenses ennemies de la ligne gothique.

ALLEMAGNE.

— De source suisse : En Allemagne, les S.S. arrêtent des nazis suspects pour les faire travailler dans des usines d'armement.

DERNIERE MINUTE

Selon une information de source neutre, non encore confirmée, la Hongrie aurait l'intention d'abandonner la lutte.

« Je dois répéter avec force que la libération n'apportera nullement une euphorie rapide. Je suis d'ailleurs convaincu que le grand peuple français en a pleinement conscience et qu'il est résolu à supporter vaillamment les contraintes du présent pour rétablir aussitôt, et pour un long avenir, son équilibre intérieur, sa puissance économique et sa bonne santé sociale. »

PRESIDENT DE GAULLE.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LIBÉRATION

Le Comité départemental de la Libération a été constitué à Angoulême au mois de Mars 1944, à la suite de la venue dans le département du délégué du Conseil National de la Résistance.

Selon les directives du C.N.R., il a été composé de membres des mouvements de résistance et de représentants des partis politiques et des groupements professionnels.

Primitivement, il était composé de :

M. BERNARD, entrepreneur, Chevalier de la Légion d'Honneur, capitaine, commandant actuellement un groupe de F.F.I.

Mlle MIR, directrice d'école normale, chef départemental du mouvement « Libération ».

M. RENAUD Frédéric, Cognac, négociant en engrais, représentant de « l'organisation civile et militaire » (O.C.M.)

M. ROUJON Henri, industriel, membre du mouvement « Libération », représentant du parti S.F.I.O.

M. TOURNIER, mutilé de guerre, Chevalier de la Légion d'Honneur, représentant de la C.G.T.

M. HINE François, Jarnac, négociant, représentant du commerce et de l'industrie.

M. PERUCAUD Paul, directeur d'école, représentant le parti radical et radical-socialiste.

M. GREGOIRE, propriétaire à Champniers, représentant la Confédération générale agricole.

M. GRANDJEAN, ouvrier, représentant le parti communiste.

M. BALLOT, ingénieur, maire de Touzac., représentant le monde catholique et les républicains modérés.

M. SCHMITT, maire de Baignes, pasteur, représentant les milieux protestants.

M. VIADGER, représentant le mouvement de résistance « Front National », vétérinaire à Segonzac.

Le Comité départemental de la Libération, s'inspirant de nouvelles directives du Conseil National a décidé de procéder à son élargissement. Il demande à tous les Comités locaux de libération, notamment à ceux de la région régulièrement constitués, de vouloir bien se mettre en liaison avec lui pour permettre cet élargissement dans des délais rapides, certaines questions, comme celles des municipalités et de l'épuration ne pouvant être résolues qu'après cette transformation.

En marge de la libération d'Angoulême

M. ROUGERIE Maire d'Angoulême nous dit...

Depuis hier à 16 heures, Angoulême possède une nouvelle municipalité. Présider aux destinées d'une ville de cette importance est une tâche difficile.

Cette tâche a été confiée à un citoyen qui allie dans son caractère la simplicité, la modestie, la fermeté, marques mêmes des vrais militants et des vrais hommes d'action : M. A. Rougerie, avoué près le Tribunal d'Angoulême depuis de longues années.

M. Rougerie nous a dit :

« **Le Gouvernement provisoire m'a chargé des fonctions de maire d'Angoulême. C'est un honneur auquel je suis sensible.**

« **Il a vu en moi un homme nouveau. J'insiste sur ce terme parce qu'il est à mes yeux un symbole. Je n'ai jamais fait de politique. Et si j'ai accepté en ces heures décisives une semblable mission, c'est pour servir dans la mesure de mes moyens et notre Cité et la France.** »

Le Premier Magistrat de notre Ville saura nous en sommes persuadés créer l'union nécessaire au renouveau et à la vie de la capitale de l'Angoumois. — R. CHIRON.

Jour J plus 1

Et de là, nous sortîmes pour re voir les étoiles.
(Dante — « L'Enfer », fin.)

Après Paris, après Lyon, après Marseille, après maintes villes de France, l'une après l'autre libérées, Angoulême est sortie du gouffre obscur où l'avaient plongée quatre longues années d'occupation teutonne pour contempler le ciel constellé d'étoiles où brille en lettres d'or ce mot pourtant si simple mais à l'accent si pur : « Liberté ».

nous de pouvons encore aisément contrôler nos réflexes et adapter nos sens à la notion nouvelle de notre Liberté. Et moi-même, ce matin je me suis surpris à fermer mes fenêtres pour écouter mon poste, compagnon de captivité, qui, quatre années durant, nous apportait et le réconfort et l'espoir : « Ici Londres, les Français parlent aux Français » ! Combien de cœurs vibrèrent à l'écoute de ces voix amies.

Réalisez vous bien qu'il vous est désormais possible d'entendre la radio vos fenêtres grandes ouvertes, de rapporter à l'ami rencontré dans la rue le dernier communiqué allié sans avoir à vous mêler du Boche, du « mouchard », de la Gestapo, du « collaborateur » haineux et délateur qui passent.

Aujourd'hui, deuxième jour de la Libération d'Angoulême, nous n'osons croire encore à ce bonheur qui, parce que trop grand, nous oppresse : Pouvoir écrire **librement** dans un journal **libre et français.**

Mais, que notre joie présente ne nous fasse pas oublier nos deuils passés.

Inclinons-nous pieusement devant tous les soldats de la Résistance qui luttèrent et tombèrent pour l'Idéal commun. Qu'il me soit permis, en particulier, de saluer ici la mémoire de notre camarade René Chabasse, ancien élève du Lycée d'Angoulême, mort au champ d'honneur pour la France et la Liberté.

Le plus grand, le plus bel hommage que puisse rendre la population d'Angoulême à tous ces héros, connus ou anonymes, c'est de ne rien faire qui soit susceptible d'entraver la nécessaire discipline en obéissant à la lettre aux consignes des hommes qui ont su mériter la confiance de nos morts glorieux, de ces hommes qui, suivant dès juin 1940 l'exemple du plus grand des Français, le général De Gaulle Président du Gouvernement provisoire de la République, n'ont jamais désespéré de la France.

Maurice HAMART.

Règlementation provisoire de l'affichage

Par arrêté du Commissaire de la République pour la Région de Poitiers, est interdite à titre provisoire et jusqu'à nouvel avis l'apposition de toute affiche émanant de personnes et d'organismes privés, ou de partis politiques.

Seules sont autorisées les affiches émanant du Commissaire Régional de la République, des chargés de fonctions préfectorales, des Comités départementaux de libération et des Maires.

Suspension de fonctionnaires et agents des services publics

Dans son appel à la population charentaise qu'on a pu lire d'autre part M. Joseph Garnier, Préfet de la Charente, soulignait que l'œuvre d'épuration des cadres administratifs est déjà une réalité.

En vertu de l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale et vu l'arrêté du Commissaire Régional de la République pour la Région de Poitiers lui déléguant ses pouvoirs, après avis du Comité départemental de la libération, M. le Préfet de la Charente a décidé de suspendre de leurs fonctions les personnes suivantes :

M. DEJEAN, Sous-Préfet, Secrétaire général de la Charente.

M. CHAUBARD, Chef de Cabinet du Préfet de la Charente.

M. LABOULESSE, Inspecteur d'Académie de la Charente.

M. BOURDIN, Directeur départemental des Contributions indirectes.

M. DELHOMME, Inspecteur des Contributions indirectes à Angoulême.

M. ROBIN, Percepteur des Contributions directes à Mansle.

M. DECRON, Percepteur des Contributions directes à Montmoreau.

M. MAYEUX, Ingénieur des Travaux publics, ponts et chaussées à Angoulême.

M. NEUVILLE, Ingénieur des Travaux publics, ponts et chaussées à Angoulême.

M. SAUVANET, Ingénieur des Travaux publics (cadre latéral) à Confolens.

M. PENICHON, Chef de bureau à la Préfecture de la Charente.

Mlle BARITEAU, Chef de bureau à la Préfecture de la Charente.

M. NAVARRE, Chef du Service départemental des réfugiés.

M. LABROUSSE, Chef du Service départemental des habitations à bon marché.

M. DURAND, Directeur de l'Office départemental du travail.

M. MENESPLIER LAGRANGE

M. RAYAUD, Directeur d'école au Gond Pontouvre.

M. RICHON, instituteur à Chalais.

M. LAFORT, instituteur à Vœuil.

M. ROUSSEL, instituteur à Bazac.

Mme BARTHELEMY, directrice de l'école St Martin à Angoulême.

Mme LAPORTE, institutrice à Terpbourg St Angeau.

Mlle TAYOUX, institutrice à Juillé.

M. LE BOTLAM, Receveur des PTT à Jarnac.

M. REREIX, Commis principal des PTT à Angoulême.

M. DESCHAMPS, commis des P. T. T. à Angoulême.

Mme BEAULIEU, dame Commis des PTT à Angoulême.

M. MOREAU, facteur chef u télégraphe à Angoulême.

M. BECQUART, facteur receveur à Bourg Charente.

Ces suspensions, enfrées immédiatement en vigueur, seront soumises dans un délai de huit jours à la ratification de M. le Commissaire régional de la République.

Des nominations

D'autre part, M le Préfet de la Charente a procédé dans les mêmes conditions aux nominations suivantes à titre temporaire.

M. Georges DANTON, magistrat, Juge au Tribunal de 1re instance de Cognac, est chargé des fonctions de Secrétaire général de la Préfecture de la Charente.

M. Marcel HUDE, rédacteur principal à la Préfecture de la Charente est chargé des fonctions de Chef de Cabinet du Préfet de la Charente.

M. Jean TALBERT, Inspecteur d'Académie en retraite est rappelé à l'activité et chargé des fonctions d'Inspecteur d'Académie.

M. Jean GARROS, Inspecteur principal des Contributions indirectes est chargé des fonctions de Directeur des Contributions indirectes de la Charente.

Toutes les forces de police du département sont placées sous l'autorité du Commandant de gendarmerie

UN ARRÊTÉ DE M. J. GARNIER, CHARGÉ DES FONCTIONS PREFECTORALES DE LA CHARENTE, VIENT DE PLACER TOUTES LES FORCES DE POLICE DU DEPARTEMENT DE L'ORGANISME CI-DEVANT DENOMME « SECRETARIAT D'ETAT AU MAINTIEN DE L'ORDRE » SOUS L'AUTORITE DE M. LE COMMANDANT DE GENDARMERIE M LE CHEF D'ESCADRON MOSER.

Réquisitions

La population est informée qu'il est interdit aux membres des F.F.I. d'effectuer des réquisitions.

Seules des personnes qualifiées ont le droit de réquisitionner. Ces personnes sont munies d'une autorisation des autorités supérieures et de bons de réquisition officiels qui doivent obligatoirement être remis en échange des articles requis.

Les pillards seront punis de la peine de mort.

PERSONNES AYANT QUALITÉ POUR EFFECTUER LES REQUISITIONS

1.) Intendance : MM Dubois, Faye, Chabardès.

2.) Matériel : Cne Auge, lieut Meyer.

3.) Service auto : MM. Poussin, Desport Paul.

Les membres des F.F.I. ayant qualité pour reconnaître les stocks existants seront munis d'ordre de mission spécial.

La nouvelle municipalité

M. Rougerie est nommé maire de la ville

Le chargé des fonctions préfectorales du Département de la Charente,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale,

Vu l'ordonnance du Commissaire à l'Intérieur, du Comite français de la Libération Nationale portant création de Commissariats Régionaux de la République Française,

Vu l'arrêté du Commissaire Regional de la République pour la Région de Poitiers, portant delegation de pouvoirs au chargé des fonctions préfectorales de la Charente,

Vu les instructions du Comité National de la Résistance,

Sur la proposition du Comité departemental de la Libération de la Charente ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Le maire, les adjoints au maire, les conseillers municipaux de la Ville d'Angoulême sont suspendus de leurs fonctions à compter du 1er septembre 1944.

ART. 2. — En attendant les élections qui ne peuvent avoir lieu qu'à une date fixée par le Gouvernement provisoire de la République, il est institué à Angoulême, une municipalité provisoire dont la composition est la suivante :

Maire : M. ROUGERIE, avoué.

Adjoints au maire : 1er adjoint : M. LACHAUME, trésorier général retraité ; 2e adjoint M DENIS (de l'ancienne municipalité) ; 3e adjoint : M. GERMANAUD, Directeur de la Caisse d'Epargne.

Membres du Conseil municipal :

MM. le Dr BEGUIER, rue de Lavalette, Angoulême ; REGNIER, marchand de chaussures, rue Cortieux, Angoulême ; PETIGNAUD, imprimeur, route de Bordeaux Angoulême ; BORDAS, épicier, rue Fontchaudière, Angoulême ; POITOU Jean, instituteur, aux Gibeaux, Sillac, Angoulême ; LARAPIDIE, employé rue de Varsovie, Angoulême ; LACOUTURE Pierre, assurances, 27, rue Louis-Desbrandes, Angoulême ; BONNIN Adrien, retraité, 55, rue St-Ausone, Angoulême ; RESNIER, droguiste, rue de Beaulieu, 18, Angoulême ; PROUST Omer, boulanger, rue de Périgueux, Angoulême ; SOUBRAUX, cordonnier, route de Limoges, Angoulême.

ART. 3. — Le présent arrêté dont l'application est immédiate sera soumis dans un délai de huit jours à la ratification de M. le Commissaire Régional de la Republique.

Fait à Angoulême, le 1er septembre 1944.

Le Chargé des Fonctions préfectorales de la Charente,
Joseph GARNIER.

L'installation du nouveau Conseil Municipal

Hier après-midi, quelques heures après la libération de notre ville, le nouveau préfet de la Charente présentait au Conseil départemental de Libération, la délégation municipale provisoire chargée de la gestion des affaires. Nos lecteurs trouveront par ailleurs la liste de ces membres. Qu'il nous suffise de dire qu'en une brève et cordiale allocution M. le Préfet a tenu à remercier la Municipalité sortante de la lourde charge qu'elle a eu pour assurer pendant une période particulièrement difficile, la bonne marche des affaires de notre Cité.

Il a ensuite remercié la nouvelle délégation d'avoir accepté la charge qui lui est confiée.

« Je suis persuadé que cette assemblée qui contient des hommes sages aura toute la confiance de nos concitoyens, comme elle a la mienne.

« Tous mes services, comme moi-même sont à son entière disposition pour les délicates questions qu'elle aura à régler »

Ce fut ensuite au tour de M. le Maire d'affirmer son entier dévouement et l'union du nouveau Conseil pour travailler d'un seul cœur.

La séance fut ensuite levée, non sans avoir délibéré sur la date de la prochaine réunion qui est fixée à lundi prochain 1 h., avec comme ordre du jour « Nomination des différentes commissions municipales ». — Georges BECHET.

Châteauneuf libéré

Châteauneuf, lui aussi, a été libéré hier matin. Dès les premières heures de la matinée, les premiers F. F. I. faisaient leur entrée dans la ville, acclamés par une foule en délire. Une multitude de drapeaux tricolores ornaient déjà les fenêtres, et à 11 h. 30 les couleurs françaises, anglaises et américaines flottaient à la mairie, alors que la foule entonnait la « Marseillaise ». — R. GILBERT

A 3 h. 40 hier matin le drapeau national flottait

C'est aux environs de 1 h. 15 que les premiers éléments F.F.I. parvinrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville et se rassemblèrent devant la grille de la maison commune.

Réveillés par le bruit des voix — des voix françaises ! — les habitants de la place entrebâillèrent timidement leurs volets —

DANS LA CITE EN LIESSE

« Celui qui chante aux dieux un chant d'espérance ne sera jamais déçu. » (Homère).

Défilé de jours mornes, de dimanches sans cloches, nuits courtes, sans sommeil, où d'heure en heure se poursuit l'attente des nouvelles, voix inlassables qui, tout au long des veillées nocturnes, répètent des mots de délivrance pendant que dans le lointain, des coups de feu, des explosions, des flammes, composent, avec les hymnes jaillis au pied de Notre-Dame, ce que Robert Lehmann appelait dans son premier appel lancé de Paris triomphant « le lyrisme étouffant et sauvage de la libération ».

Tout ce jaillissement réprimé de la joie a éclaté, vendredi, aux premières heures du matin dans ces « Marseillaises » entonnées à chaque coin de nos vieux remparts, autour d'un drapeau claquant dans le vent de l'orage tout proche.

Au petit jour, le Seigneur avait lavé d'une onde bénéfique les dernières traces de bottes allemandes et une floraison de ces pas clairs, de ces refrains allègres, des cloches carillonnantes : « Dig ding, dong, bieu, blanc, rouge ! ».

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville la foule compacte se serre autour de la maison commune, entoure des camions, conspue les tondues.

Les troupes passent, les officiers fleuris de gerbes nouées aux trois couleurs, se forment au passage au milieu des exclamations de liesse, des accolades de reconnaissance, qui s'apaisent pour accueillir avec une émotion recueillie trois jeunes corps couverts d'un drapeau, et reprennent de plus belle pour saluer quelques-uns des vingt-deux aviateurs anglais canadiens et américains qui hier à l'hôpital, se sont ce matin mêlés à la foule pour participer à la liberté reconquise.

Liberté chèrement gagnée, où l'on pense à tous ceux qui ont payé de leur sang, de leur quiétude ou de leur exil cette journée pathétique et où chacun retrouve le soir même l'écho profond de toutes les ferveurs passées, de toute la gloire prochaine dans un seul cri : « Vive la France. » — J. BALEIX.

La situation dans le département

Dans les milieux militaires autorisés, on se montrait, hier soir, très discret. Outre la libération de Châteauneuf dont nous parlons d'autre part, on peut cependant officiellement annoncer la prise mercredi de Barbezieux par les F. F. I. de Bagnères de Bigorre et de Tarbes.

Les sportifs à l'honneur

Au cours des opérations qui viennent de se dérouler dans le département, les sportifs de notre région n'ont pas manqué de se tailler leur part de gloire.

On nous signale en particulier que le lieutenant Coldebœuf s'est encore distingué à la tête de ses hommes. On connaît déjà sa conduite héroïque de 1939.

Jacques, autre sportif à la tête d'un groupe, a fait preuve d'un cran admirable.

Caballero est venu nous dire sa joie d'avoir participé à la libération d'Angoulême.

Au hasard des groupes nous avons noté encore : Gat, Lerme, Delage, Cathelinou, etc..., tous sportifs bien connus.

Combien d'autres d'ailleurs ignorés de nous, ont apporté toute leur foi, leur vigueur de sportifs à la libération de notre région, prouvant ainsi que s'ils savent batailler sur un terrain de sport ils savent aussi mettre toutes leurs forces au service de leur patrie. — J. CLEMENT.

ils avaient appris à leurs dépens que, sous le joug ennemi, la prudence était une loi — et suivent de la bouche même des soldats que nos troupes contrôlaient désormais la Cité et occupaient tous les édifices publics.

Comme par enchantement, des drapeaux tricolores, conservés pieusement de longs mois durant dans l'attente de cette Libération, apparurent aux croisées du salon de coiffure Forsans, de la conserie Duceau, de la B.N.C.I., pour ne citer que les premiers.

Et tandis qu'à une cadence rapide, les détachements français arrivaient la foule angoumoisine, alertée en un temps qui tenait du prodige, tout s'étant passé dans le calme le plus complet, débouchait de toutes les rues avoisinantes.

Il y eut bientôt plusieurs centaines de personnes enthousiastes sur la place acclamant avec délire ces « maquisards » qui venaient d'ajouter une victoire — et quelle victoire ! — à la magnifique liste de leurs exploits.

De frénétiques applaudissements crépitaient au milieu des cris, des rires et aussi des pleurs, les pleurs de l'immense joie qui venait récompenser le courage indomptable des Angoumoisins occupés mais non matés.

A 3 h. 40, très exactement, à la lueur d'un phare d'auto dans une atmosphère d'émouvante simplicité alors que les troupes alignées présentaient les armes et qu'un clairon sonnait « Au Drapeau », un immense pavillon aux couleurs nationales était hissé lentement au balcon de l'hôtel de ville.

Angoulême était redevenu français ! D'une seule voix, d'une seule âme, la « Marseillaise », cette « Marseillaise » de la libération, jaillit de toutes les poitrines.

Jamais sans doute les strophes de notre hymne furent chantées avec une émotion plus grande, une ferveur plus profonde..

Roger PILOTE.

Les opérations

Jeudi, 18 h. 30. — Commencement de l'attaque d'Angoulême. Résistance ennemie à Crapillet et aux casernes. Pertes légères.

— 22 h. 30. — Fin de la résistance allemande.

Ont participé à l'attaque les F. T. P., les groupes F. F. I. de sabotage, les groupes Bernard, Jacques, ainsi que des éléments de l'A. S. S.

Ce journal est imprimé par la Société des Journaux et Imprimerie de la Charente, 5, rue de Périgueux Angoulême.